www.barnston-ouest.ca

LE JOYAU

Édition de Juin 2016

Dans ce numéro :

Conseil Municipal	3
Infos municipales	4
Infos	5
Berce du Causasse	6
Prévention incendie	7
Sécurité Civile	8
9-1-1	9

La Fête nationale du Québec

Fête Nationale à Barnston-Ouest 2016

Vendredi le 24 juin de 12h à 16h au parc de Kingscroft

Ce rassemblement se veut une fête de quartier
en l'honneur du Québec!

Horaire :

12h Ouverture, mot de bienvenue du Maire
12h Repas communautaire, les convives amènent leurs victuailles
Hot-dogs et breuvages à vendre sur place
13h Animation avec différents jeux extérieurs pour toute la famille
Karaoké avec musique québécoise – thématique Québec de l'ART pur!
14h Visite des pompiers de la Régie d'incendie de Massawippi
16h Fermeture, mot de la fin du Maire

Joignez-vous à la fête!

Toute la journée

Musique d'ambiance avec chansons québécoises
Jeux gonflables pour les jeunes
Vente de hot-dogs et boissons gazeuses sur place
Surprises pour les enfants

LA MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL

JOHN PISZAR, *MAIRE* 819-452-1073

GINETTE BREAULT, *conseillère 1* 819-876-2651

ZIV PRZYTYK, *conseiller 2* 819-580-4118

VIRGINIE ASHBY, *conseillère 3* 819-838-1274

NORMAND VIGNEAU, *conseiller 4* 819-876-2210

JULIE GRENIER, *conseillère 5* 819-838-1625

CYNTHIA FERLAND, *conseiller 6* 819-212-6747

Les séances du conseil ont lieu le 1er lundi du mois à compter de 19h30 au Centre Communautaire, 2081 ch. Way's Mills.

Sonia Tremblay, directrice générale
Sylvie Dolbec, secrétaire-trésorière adjointe
Claude Lachapelle, inspecteur municipal
Yvan Vanasse, inspecteur en bâtiment et environnement

Bureau municipal
741, Chemin Hunter,
Ayer's Cliff (Way's Mills), Québec J0B 1C0
Tél: 819-838-4334 **Téléc :** 819-838-1717
Courriel: barnston.ouest@xittel.ca

Heures de bureau
lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30
vendredi fermé

Vous avez des suggestions, des articles à publier ou des photos à partager, contactez-nous au 819-838-4334 ou par courriel: barnston.ouest@xittel.ca

Date de tombée le dernier lundi de chaque mois

Rédaction et mise en page: Sylvie Dolbec
Traduction: Rose Mary Schumacher

INFORMATION IMPORTANTE

EN CAS D'URGENCE: AMBULANCE, POMPIER, POLICE
COMPOSEZ LE 9-1-1

IL EST ESSENTIEL DE PRÉCISER QUE VOUS ÊTES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

NUMÉROS IMPORTANTS

INCENDIES	**911**
EN CAS D'URGENCE	**911**
AMBULANCE DE COATICOOK	**911**
CLSC	819-849-4876
CHUS	819-346-1110
PAROISSE	819-849-3725
SÛRETÉ DU QUÉBEC *information	819-849-4813
SÛRETÉ DU QUÉBEC *urgence	310-4141
BUREAU MUNICIPAL	819-838-4334
INSPECTEUR MUNICIPAL	819-578-6171
CENTRE COMMUNAUTAIRE	819-838-5650
SITE D'ENFOUISSEMENT	819-849-9479
INFO EXCAVATION	1-800-663-9228
INFO CRIME	1-800-711-1800
INFO SANTÉ	**811**
AIDE ABUS AÎNÉS	1-888-489-2287

Hydro Québec — PANNES ET URGENCES **1-800-790-2424**

LES PERMIS DE FEU SONT GRATUITS

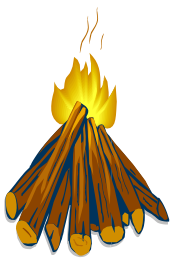

Vous n'avez qu'à contacter l'inspecteur municipal, Claude Lachapelle du **lundi au vendredi** au 819-578-6171 - qui vous émettra ou non le permis de brûlage, selon les directives des départements incendies désservant notre territoire.

IL EST OBLIGATOIRE !!

Le permis d'installation septique est obligatoire et une visite de l'inspecteur est requise pour l'inspection des travaux

Veuillez contacter M. Yvan Vanasse
Inspecteur en bâtiment et environnement
Le jeudi de 8h30 à 12h00

Séance ordinaire du 06 juin 2016

Présences : **Johnny Piszar, maire et les conseillers (ères) Virginie Ashby, Julie Grenier, Ginette Breault, Ziv Przytyk, Normand Vigneau et Cynthia Ferland**
Personne ressource : Sonia Tremblay, directrice générale

Dons

Le conseil municipal a accordé aux organismes suivant une aide financière :

- Les Comptonales pour un montant de 250$;
- Sentier Nature Tomifobia pour un montant de 250$;
- La Maison Aube Lumière pour un montant de 100$

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal les élus ont pris résolution :

- d'octroyer le contrat de fauchage des abords de route à Monsieur Ghislain Hébert pour un montant de 2 600$.

Appels d'offres

- **Appels d'offres pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver**

  Le conseil municipal a mandaté la directrice générale à procéder aux appels d'offres pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour les Circuits 1 et 2 et ce pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Vacances estivales

Veuillez noter que le bureau municipal sera ouvert toute l'été selon les heures régulières.

Merci beaucoup et Bon été !

Avertissement

Les résumés des séances du Conseil et des règlements sont publiés à titre d'information et font l'objet d'une réécriture permettant une meilleure compréhension des textes à caractère d'avantage administratif. Ils n'ont aucune valeur légale et ne lient ni la Municipalité, ni la rédaction. Vous pouvez bien entendu consulter les procès-verbaux et les règlements originaux au bureau municipal.

RÉGLEMENTATION À RESPECTER.... CONCERNANT VOS CHIENS

Veuillez noter, qu'avec la venue du printemps plusieurs plaintes ont été formulées à la municipalité concernant LES CHIENS, ces derniers importunent les citoyens qui circulent à pied ou se retrouvent en liberté se promenant sur les terrains des voisins.
Selon la réglementation municipale, VOS CHIENS doivent demeurer sur VOTRE terrain en tout temps et ÊTRE IDENTIFIÉS d'une licence municipale. Si VOTRE chien n'a pas de licence ou si il l'a perdue, veuillez vous présenter au bureau municipal durant les heures d'ouverture afin d'obtenir la licence. Le coût pour une nouvelle inscription est de 10$/année.
Règlement #163 concernant les animaux

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – année 2016

Lundi, le 04 juillet 2016 à 19h30
Lundi, le 01 août 2016 à19h30
Mardi, le 06 septembre à 19h30
Lundi, le 03 octobre à 19h30
Lundi, le 07 novembre à 19h30
Lundi, le 05 décembre à 19h30

Les séances ordinaires ont lieu au Centre Communautaire situé au 2081, Chemin Way's Mills à Barnston-Ouest.

LOCATION

Besoin d'une salle ?

Le Centre Communautaire est à la disposition de tous les résidants de Barnston-Ouest.
Le prix de location aux résidants est de 100$ (plus un dépôt de 50$ qui vous sera remis après inspection) pour une activité familiale et non commerciale.

Pour plus d'information contactez le 819-838-4334

UN PERMIS EST REQUIS
POUR CONSTRUIRE, RÉNOVER, DÉPLACER
OU DÉMOLIR UN BÂTIMENT

LA DEMANDE DE PERMIS DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE :

- Nom et adresse du propriétaire / demandeur
- Adresse de l'immeuble
- Plan du bâtiment, dimensions et hauteur
- Détails de la finition intérieure et extérieure, type de toiture et fondation
- Exécutant des travaux
- Le coût des travaux
- Plan d'implantation à partir du certificat de localisation

ÉTUDE DE LA DEMANDE

Afin d'éviter des retards dans l'élaboration de vos travaux, prévoyez déposer votre demande de permis 30 jours AVANT le début.

Pour les demandes de permis dans le secteur de Way's Mills, veuillez prévoir 45 jours avant le début

TOUTE PERSONNE AYANT DÉBUTÉ DES TRAVAUX SANS AVOIR OBTENU AU PRÉALABLE UN PERMIS AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ, COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE D'UNE AMENDE.

IMPORTANT: Avant d'entreprendre des travaux contactez:
Yvan Vanasse, inspecteur en bâtiment et environnement
Le jeudi matin , de 8h30 à 12h00 (819) 838-4334

COLLECTE POUR JUILLET 2016

Juillet 2016						
D	**L**	**M**	**M**	**J**	**V**	**S**
					1	2
3	4	5	**R**	7	8	9
10	11	12	13	**C**	15	16
17	18	19	**R**	**D/ PA**	22	23
24/31	25	26	27	**C**	29	30

IMPORTANT: Déposez vos bacs la veille ou avant 6h le jour de la collecte.

LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES
Pour cueillette téléphoner
au 819-804-1018
du lundi au vendredi de 8h à 16h
info@ressourceriedesfrontieres.com
Nous vous demandons de ne pas laisser vos gros rebuts aux abords du chemin.

Politique familiale

Subvention à la naissance
100$ 1er enfant
200$ 2e enfant
300$ 3e enfant et subséquents

Couches de coton
Un seul remboursement représentant 50% des coûts d'achat des couches de coton, jusqu'à concurrence de 200$.

Un permis de 10$ est requis pour les ventes de garage.

Veuillez nous contacter au bureau municipal aux heures d'ouverture au 819-838-4334.

Pourquoi recycler les pneus?

Les pneus accumulés représentent une menace importante pour l'environnement et la santé humaine. Les combustibles fossiles composant les pneus constituent un carburant redoutable rendant la propagation d'incendie foudroyante et difficile à contenir. De plus ils polluent visuellement l'environnement en ternissant le paysage.

L'entreposage et l'enfouissement des pneus sont interdits au Québec depuis 2000.
Depuis le 1er octobre 1999, le gouvernement du Québec a imposé un droit environnemental de 3$ à l'achat de pneus neufs de véhicule routier ou autre. Ce droit sert à financer les activités de cueillette et de recyclage de pneus hors d'usage du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2015-2020.
www.recy-quebec.gouv.qc.ca

Cette contribution permet de récupérer les pneus usagés après leur utilisation, sous le principe du pollueur-payeur, c'est-à-dire que ce sont les utilisateurs et non l'ensemble des contribuables qui défraient les coûts de récupération.

Où disposer de vos pneus

Vous pouvez laisser vos pneus usagés chez un détaillant, comme votre garagiste, concessionnaire ou autre vendeur de pneus neufs. Ceux-ci les remettront au centre de recyclage qui en fera la collecte périodiquement. Vous pouvez apporter vos pneus usagés chez SLM Récupération au 3705, route 108 à Cookshire (limite de Lennoxville).

Pneu d'auto et camionnette avec et sans jante	Sans frais
Pneu de camion avec et sans jante	Sans frais
Pneu agricole	250$ / t

RAPPEL !

2e VERSEMENT
TAXES MUNICIPALES
LE 13 JUIN 2016.

Vous pouvez payer par internet, guichet ou au comptoir de la CIBC,BNC, BMO ou Caisse Desjardins

Bonne fin d'année scolaire!

Déjà la fin de l'année scolaire est à nos portes. C'est l'aboutissement de plusieurs mois de travail qui ont demandé une grande implication et beaucoup d'efforts de la part des élèves et des parents. Les vacances sont donc bien méritées pour tous.

BONNE VACANCE!

Berce du Caucase (deuxième partie)

Comment se débarrasser de la berce du Caucase sur votre terrain

Avant tout, **protégez-vous bien!** Couvrez toutes les parties du corps en portant des vêtements de protection non absorbants qui sont imperméables à la sève afin d'éviter tout contact de la peau, des mains et des yeux avec la plante (pantalons longs, manches longues, gants en caoutchouc à manchon long, lunettes de sécurité ou visière, souliers fermés, etc.).
Il est important de limiter la propagation de la berce du Caucase. Pour cela, évitez de la planter, de la semer ou de la transporter. Dans la mesure du possible, il faut éliminer la plante et détruire sa repousse.

Méthodes pour l'éliminer

Pour un maximum d'efficacité, commencez les opérations de **contrôle tôt au printemps.** Il est important de faire un suivi au cours de l'année et de répéter les opérations au besoin. Les interventions devront être poursuivies jusqu'à l'élimination complète des plants.
S'il ne s'agit que de quelques jeunes plants, vous pouvez tenter de les arracher. Utilisez une pelle ronde ou une bêche pour retirer un maximum de racines et éviter les repousses. Pour les plants matures ou de grande taille, il est préférable de **couper la racine** avec une pelle tranchante, approximativement 15 à 20 cm sous la surface du sol. Attention à ne pas disperser les graines si elles sont déjà présentes sur les plants.
Il est également possible de tondre ou de faucher la plante. Ceci ne tue pas la berce du Caucase, mais permet de l'épuiser si l'opération est répétée plusieurs fois par année pendant plusieurs années consécutives. **ATTENTION!** Le fait de déchiqueter la plante augmente les risques de contact avec la sève. Protégez-vous bien et assurez-vous que personne n'entre en contact avec les débris de plante.
S'il est impossible d'éliminer les plants, **taillez les ombelles** (à la base de la tige) le plus tôt possible en saison pour empêcher la formation de graines. Ceci permettra au moins de limiter l'expansion de la plante.
Par la suite, placez un géotextile pour empêcher la germination des graines qui seraient présentes dans le sol. Les graines de la berce du Caucase peuvent rester viables pendant plusieurs années.
Pour **se débarrasser des plants coupés**, faites-les sécher en les plaçant dans des sacs de plastique exposés au soleil pendant au moins une semaine.
Ne pas composter la plante entière ou en partie.
Finalement, il est très important de bien **laver les outils et les vêtements** après avoir été en contact avec la plante. Il faut également se laver les mains et le visage.

En cas de contact avec la plante

Enlevez la sève le plus rapidement possible avec un papier absorbant, et ce, sans frotter.
Lavez la région atteinte avec de l'eau savonneuse, rincer abondamment et essuyer. La personne ayant lavé la région atteinte doit aussi se laver les mains.
Portez des vêtements qui protégeront la région touchée de la lumière et des rayons UV pendant un minimum de 48 heures (ou crème solaire FPS 30+ pendant 6 mois pour les endroits qui ne peuvent être couvert).
Lavez séparément les vêtements qui ont été en contact avec la plante pour éviter toute contamination.

En tout temps, si vous pensez avoir été en contact avec cette plante et présentez des irritations de la peau, vous pouvez contacter la ligne INFO SANTÉ au 8-1-1.

Quand consulter un médecin?

Il est impératif de consulter un médecin lorsque :

- un enfant est affecté;
- les yeux sont atteints;
- la personne fait de la fièvre;
- des lésions importantes se développent :

  peau rouge et gonflée sur une étendue de plus du tiers du membre atteint,

  présence de cloques, ampoules de 25 mm ou plus,

  atteinte de plusieurs parties du corps,

  présence de pus (liquide jaune et opaque) dans les plaies.

Pour plus d'information veuillez consulter le site du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP).

Le déménagement et la prévention des incendies

par Jonathan Garceau Coordonnateur en sécurité incendie

Nous sommes en pleine période de déménagement. Votre service de protection incendie vous invite à penser à votre sécurité dès votre arrivée à votre nouveau domicile en vérifiant le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et en changeant leur pile.

Voici comment s'assurer du bon fonctionnement de l'avertisseur de fumée:

- Vérifiez la date de fabrication de l'appareil sur le boîtier; si elle excède dix ans, remplacez l'avertisseur. Si vous êtes locataire, demandez au propriétaire de votre logement de vous fournir un nouvel avertisseur de fumée. C'est sa responsabilité!
- C'est toutefois à vous de veiller à ce qu'il fonctionne bien en tout temps;
- Achetez toujours des piles de bonne qualité;
- S'il n'y a pas d'avertisseur de fumée, achetez-en un rapidement.
- Si vous êtes locataire, demandez au propriétaire de vous en fournir un.

Si le chauffage est au bois, au granule, au propane, à l'huile ou au gaz naturel, ou s'il y a un garage annexé au bâtiment, assurez-vous de vous procurer un détecteur de monoxyde de carbone.

Il est aussi important de prendre d'autres précautions, non seulement lorsqu'on déménage, mais en tout temps :

- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile. Dessinez-le en famille et mettez-le en pratique régulièrement. Faites-en un jeu avec les enfants. Ayez un point de rassemblement connu par tous les occupants du bâtiment. Ainsi, vous éviterez la panique et les comportements imprudents en cas d'incendie;
- Si vous êtes locataire, prenez connaissance des procédures d'évacuation élaborées par le propriétaire de l'immeuble. S'il n'en a pas, suggérez-lui de préparer des procédures à suivre en cas d'urgence;
- N'accumulez pas de boîtes ou d'objets inutiles dans votre domicile, cela pourrait vous empêcher d'évacuer de façon sécuritaire. Les moyens d'évacuation comme les issues, escaliers, les balcons et les corridors doivent être dégagés;
- Pensez à entreposer les liquides combustibles, comme l'essence, dans leur contenant d'origine, fermé hermétiquement;
- Procurez-vous un extincteur portatif. Placez-le dans un endroit facilement accessible et, surtout, apprenez à vous en servir.
- Si vous avez un barbecue, installez-le dehors, à un minimum d'un mètre d'une fenêtre ou d'un mur et ne laissez jamais de bonbonnes de propane à l'intérieur. Même si vous croyez qu'elle est vide, il en reste toujours à l'intérieur de la bouteille qui peut se dégager en vapeur.

Pour de plus amples renseignements sur les précautions à prendre, communiquez avec votre service de protection incendie municipal ou le service de prévention incendie de la MRC de Coaticook.

Centre d'action bénévole de la
MRC de Coaticook

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK

23 rue Cutting, Coaticook,J1A 2G2
819-849-7011 poste 7
aines_srg@cabmrccoaticook.org

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

L'horaire d'été reprend du service
du 04 juin au 24 septembre 2016
Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30 et le samedi de 8h00 à 11h30.

Marché aux Puces

Au profit de la paroisse
St-Wilfrid de Kingscroft

Suite à votre grand ménage, vente de garage ou déménagement, nous vous invitons à communiquer avec nous pour que nous allions chercher les articles de tous genre qui ne vous servent plus ou apportez-les au bureau municipal (741 ch. Hunter).

Pour information contactez:
Mme Marie-Claire Ashby
au 819-838-5031

PS: Si vous avez de gros objets, meubles ou autres, veuillez nous contacter il nous fera plaisir de les récupérer, et ce, tout au long de l'année !

Évacuer votre domicile ou y rester?

Selon la gravité de la situation d'urgence, les autorités peuvent vous demander d'évacuer votre domicile ou de rester chez vous pour votre sécurité ou votre santé. Autrement, c'est votre gros bon sens qui guidera votre décision de quitter votre domicile ou d'y demeurer pendant le sinistre.

Si on vous demande d'évacuer votre domicile :

- Quittez immédiatement.
- Suivez les directives des autorités.
- Si on vous le demande, coupez l'eau et l'électricité.
- Coupez le gaz uniquement si on l'exige, puisque seule la compagnie peut le rétablir, ce qui peut prendre un certain temps.
- Apportez votre trousse d'urgence et vos médicaments.
- Mettez vos animaux domestiques en sécurité ou emmenez-les au centre d'hébergement, si ce dernier vous le permet.
- Verrouillez les portes de votre domicile.
- Empruntez le parcours indiqué par les autorités pour vous rendre au centre d'hébergement.
- Enregistrez-vous à l'accueil du centre d'hébergement. Vos proches pourront ainsi vous joindre plus facilement.

Si on vous demande de rester chez vous :

- Suivez les directives des autorités.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.
- Éteignez tous les systèmes avec prise d'air extérieur (échangeur d'air, climatiseur, thermopompe, hotte de la cuisinière, sécheuse, etc.).
- Bouchez les prises d'air extérieur de ces systèmes avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre domicile.
- Suivez les nouvelles à la radio, à la télévision ou dans Internet. Respectez les consignes qui vous sont transmises.

Pour limiter les odeurs:

TRUCS ET ASTUCES

Le bac possède des trous d'aération et un plancher surélevé afin d'accroitre la circulation de l'air et de réduire les odeurs.

- Évitez de placer le bac au soleil;
- Enveloppez les viandes et les restes de table dans un sac de papier ou dans un journal;
- Recouvrez les résidus de cuisine (humides) avec des matières sèches (feuilles mortes, papier journal, bran de scie);
- Placez les résidus odorants (viande) au réfrigérateur ou au congélateur et mettez-les dans le bac seulement avant la collecte;
- Tondez votre gazon une ou deux journées avant la collecte ou laissez-le sécher avant de le mettre dans le bac. Mieux encore, laissez l'herbe coupée au sol, c'est un excellent engrais naturel;
- Rincez le bac avec de l'eau et du savon doux ou une solution d'eau et de vinaigre;
- Soupoudrez un peu de chaux ou du bicarbonate de soude dans votre bac brun.

Petits animaux:

Appliquez un peu d'onguent contre la toux (ex.: Vicks Vapor Rub) autour des trous d'aération du bac pour éloigner des animaux.

Mouches à fruits ou vers blancs:

Des larves apparaissent (vers blancs ou asticots) lorsqu'une mouche a réussi à pondre des œufs sur des restes de viande.

- Aspergez les vers de sel ou de vinaigre pour les tuer;
- Enveloppez les restes de viande et de poisson dans un papier journal ou dans un sac de papier brun avant de les déposer dans le bac.

www.mrcdecoaticook.qc.ca

9-1-1

INFORMATION IMPORTANTE

Quoi faire en cas d'urgence ?

Avant d'appeler le 911 assurez-vous d'avoir les renseignements suivants :

Adresse complète et **préciser que vous êtes dans la Municipalité de Barnston-Ouest**
Les voies circulables les plus rapides pour se rendre sur les lieux
Numéro de téléphone
Nom
Nature du problème

RESTEZ CALME

Appelez le plus rapidement possible le **911**
Répondez seulement aux questions posées par le répartiteur (plus efficace et plus vite)

APRÈS L'APPEL AU 911

Préparer la carte d'assurance maladie.
Préparer les médicaments de la personne.
Préparer la carte de l'hôpital.
Allumer la lumière extérieure.
Dégager les escaliers et le vestibule.
Si possible, envoyer quelqu'un à l'extérieur pour guider les techniciens ambulanciers.
Attacher le chien ou le chat s'il y a lieu.
Rappeler si l'état de la personne s'aggrave.

Ces recommandations peuvent sauver beaucoup de temps en cas d'urgence.
Chaque minute compte. Merci de votre collaboration.

EN CAS D'URGENCE, AMBULANCE, POMPIER, POLICE - COMPOSEZ LE 9-1-1
Il EST IMPORTANT DE PRÉCISER QUE VOUS ÊTES DANS LA MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

EXCAVATION GÉNÉRALE ET MINI-EXCAVATION
GENERAL EXCAVATION AND MINI-EXCAVATION
INSTALLATION SEPTIQUE *SEPTIC INSTALLATION*
DÉMOLITION *DEMOLITION*
EXCAVATION Daniel Roy
9113-6275 Québec inc.
RBQ : 8280-6670-11
BIONEST
Système Ecoflo System
ENVIRO-SEPTIC
819-838-1138
CELL. : 819-571-4643 • FAX : 819-838-1197
571, CH. COREY, AYER'S CLIFF (QUÉBEC) J0B 1C0

ENVIRONNEMENT GÉNIE CIVIL SMMC
Marco Carrier
Technologue Professionnel
18 ans **d'expérience en environnement**
• Test de sol
• Environnement et génie civil
• Projet domiciliaire ou commercial
75, Ch. St-Pierre • Windsor (Québec) • J1S 2L5
Tél. : (819) 845-3137 • Sans frais : 1-866-999-7662
Téléc. : (819) 845-1255 • Pagette : (819) 560-6622
Courriel : president@smmc.ca • Site web : smmc.ca

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS
ENCOURAGE OUR ANNOUNCERS

JPL
entrepreneur électricien

105, Scott
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0
T 819-838-4141
F 819-838-4149

Propriétaires:
Joseph Tremblay
Pierre-Luc Boily

Services:
Agricole, Résidentiel
Commercial, Industriel

Corporation des maîtres électriciens du Québec

ENTREPRISES GGS

Guy Provencher
1880, ch. Provencher
Coaticook, Qc J1A 2S5
Tél. : 819-849-7002
Cell. : 819-571-4265

- Transport en vrac et déneigement
- Vente de : - sable
  - gravier
  - pierre, etc...

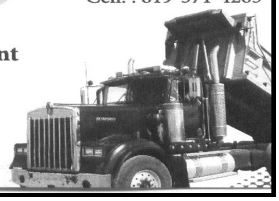

CENTRE AGRICOLE COATICOOK Inc
525, rue Main ouest
Coaticook (Qc)
J1A 1R2

CASE IH AGRICULTURE
Centre Agricole Coaticook
COATICOOK • 819-849-2663
www.centreagricole.ca

819 849-2663 (tél.)
819 849-3058 (fax)

www.centreagricole.ca

CORYLUS

- AMÉNAGEMENT PAYSAGER
- MURS - SENTIERS ET PATIOS EN PIERRE
- ENTRETIEN
- JARDINS D'EAU

- LANDSCAPING
- STONE WORK
- MAINTENANCE
- WATER GARDENS

WILLIAM LUCY
(819) 562-9830

CIBC

Services Bancaires aux
Entreprises & Agricoles CIBC
Business Banking &
CIBC Agricultural services

Coaticook 819-849-6351
Ayer's Cliff 819-838-4227

Pour ce qui compte

For what matters

NOUVELLE ADMINISTRATION
Place Sanborn
Résidence pour personnes agées
Seniors residence

999, rue Sanborn, Ayer's Cliff, Qué.
Tél. : **(819) 838-5717** Fax: **(819) 838-1645**

NAPA AUTOPRO Castrol

GARAGE RUSSELL SMITH ET FILS INC.
1045, Route 141 Sud
Ayer's Cliff, QC J0B 1C0

Tel./Fax : 819-838-5073 **russellsmith5073@gmail.com**

Normand BRASSARD 2006 inc.

Vidange de fosses septiques
819 828-3214

Le Supermarché en région
IGA Coaticook
265, rue Child, Coaticook (Québec) J1A 2B5
Tél. : (819) 849-6226 Téléc. : (819) 849-2579
Notre priorité est de toujours mieux vous servir.
Serge et Johanne Arsenault, prop.

Si vous ne connaissez pas l'avenir
COATICOOK | MAGOG | SHERBROOKE
819 564-PROM (7766)
PROMUTUELASSURANCE.CA
PROMUTUEL ASSURANCE

Au Service de vos familles depuis 1952

Location de véhicules scolaire pour tout genre d'événements

Voyager en toute confiance

Contactez-nous 819-838-5468

Autobus G. Ashby Inc.

2676, chemin Caron, Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0

Yan's Auto Shop

3075, Chemin Kingscroft,
Kingscroft J0B 1C0
819-838-4111
www.yanautoshop.com
yanautoshop@gmail.com

Bodywork, insurance claim, rust proofing,
Repair and windshield replacement,

Réclamation d'assurance

Savez-vous que vous avez le droit de faire réparer votre auto dans le garage de carrosserie de votre choix lors d'une réclamation d'assurance? Bien sûr, votre assureur vous suggérera quelques carrossiers avec qui il est affilié, mais le choix vous appartient. Chez Yan's Auto Shop, nous vous offrons de payer une partie ou la totalité de votre franchise selon le montant de celle-ci. De plus, chez nous, vous ne serez pas un numéro. Faites affaire avec une entreprises du coin en cas d'accident.

Insurance Claim

Did you know that you have the right to repair your car in the body shop of your choice when claiming insurance? Of course, your insurer will suggest some body shops with which he is affiliated, but the choice in yours. In Yan's Auto Shop, we offer to pay a portion or the whole amount of your deductible. Moreover, you will not be a number with us. Do business with a company in your neighbourhood in case of an accident.

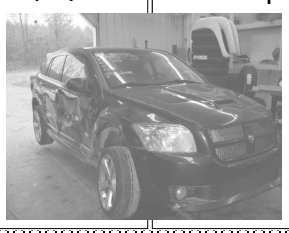

9-1-1

IMPORTANT INFORMATION

What to do in an emergency?

Before you call 911, make sure you have the following information at hand :

Your complete address and **specify that you are calling from the Municipality of BarnstonWest**
The fastest roads to get to scene
Your telephone number
Your name
Explanation of the problem

STAY CALM

Call **911** as soon as possible
Answer only the questions asked by the dispatcher (more efficient and faster)

AFTHER THE CALL TO 911

Have on hand the health insurance card
Prepare the person's medication
Have on hand the hospital card
Turn on the outside light
Clear the stairs and the entrance
If possible, send someone outside to guide the ambulance technicians
Leash the dog or cat, if any
Call again if the person's health gets worse

These recommendations can save a lot of time in an emergency situation.
Every minute counts. Thank you for your cooperation.

AMBULANCE, FIRE, POLICE EMERGENCY - PHONE NUMBER 9-1-1
MAKE SURE YOU SPECIFY THAT YOU ARE CALLING FROM THE MUNICIPALITY OF BARNSTON WEST

Should You Evacuate Your Home?

Depending on the severity of an emergency, authorities may order you to evacuate or stay in your home for safety or health reasons. If you're uncertain, use common sense when deciding if you should leave your home in a disaster.

If You Are Ordered to Evacuate Your Home:

- Leave immediately.
- Follow orders issued by authorities.
- Where necessary, shut off water and electricity.
- Shut off gas only if it has been ordered, since only the company can turn it back on, which can take time.
- Bring along your emergency kit and medication.
- Find a safe place for pets or take them with you to a public shelter, that's if the shelter is pet-friendly.
- Lock the doors to your home.
- Use the route indicated by authorities to go to a shelter.
- Register at the public shelter. This will make it easier for family members to find you.

If You Are Ordered to Remain in Your Home:

- Follow orders issued by authorities.
- Close all doors and windows.
- Use plastic adhesive tape to seal around doors and windows.
- Shut off any systems in your home that have an outdoor air intake (air exchanger, air conditioner, heat pump, stove hood, dryer, etc.).
- Use damp rags or cloth to block outdoor air intakes for these systems to prevent toxic gas from seeping into your home.
- Follow news on the radio, television or Internet and obey recommendations that are issued.

To limit odours:

TIPS AND TRICKS

The bin has ventilation holes and a raised floor in order to increase the flow of air and reduce odours.

- Avoid placing the bin in the sun.
- Wrap the meat and table scraps in a paper bag or in a newspaper.
- Cover the wet food waste with dry materials (dry leaves, newspaper, sawdust).
- Place the foul-smelling residues (meat) in the refrigerator or freezer and put them in the bin just before the collection.
- Mow your lawn one or two days prior to collection or let it dry before putting it in the bin. Better yet, leave the clippings on the ground; it is an excellent natural fertilizer.
- Rinse the bin with water and mild soap or water and vinegar solution.
- Sprinkle your brown bin with a little lime or baking soda.

Small animals:

Apply some ointment against cough (Vicks Vapour Rub, for example) around the ventilation holes of the bin to ward off the animals.

Fruit flies or grubs:

Larvae appear (white grubs or maggots) when a fly has managed to lay eggs on meat scraps.

- Sprinkle them with salt or vinegar to kill them.
- Wrap leftover meat and fish in a newspaper or brown paper bag before putting them in the bin.

Moving and Fire Protection

by Jonathan Garceau, Fire Safety Coordinator

The moving period is just around the corner. Your fire protection service invites you to think about your safety on arrival to your new home by checking the proper functioning of smoke alarms and replacing the batteries.

Here is how to ensure the proper functioning of the smoke alarm:

- Check the date of manufacture of the device on the housing; if it exceeds ten years, replace the alarm. If you are renting, ask your landlord to provide you with a new smoke alarm. It is his or her responsibility.
- However, it is up to you to ensure that it works at all times.
- Always buy good quality batteries.
- If there is no smoke alarm, buy one as soon as possible.
- If you are renting, ask the landlord to provide one.
- If you are heating with wood, pellets, propane, oil or natural gas, or there is a garage attached to the building, make sure you get a carbon monoxide detector.

It is also important to take other precautions, not only when moving but at all times:

- Prepare an evacuation plan for your home. Draw it with the family and put it into practice regularly. Make it a game with the children. Organize a gathering place known by all occupants of the building. This will prevent panic and reckless behaviour in case of fire.
- If you are a tenant, read the evacuation procedures outlined by the owner of the building. If there isn't any, make a recommendation to the owner to draw up a procedure for emergencies.
- Do not accumulate boxes or unnecessary items in your home, which may prevent you from safely evacuating. Escape exits such as stairs, balconies and corridors must be clear at all times.
- Consider storing combustible liquids such as gasoline in their original containers, tightly closed.
- Obtain a portable fire extinguisher. Place it in a place easily accessible and, most importantly, learn how to use it.
- If you own a barbecue, place it outside at a minimum of one meter from a window or a wall and never leave propane inside. Even if you think it is empty, there is always some left in the bottle that can be released into steam.

For more information about safety precautions, contact your local municipal fire protection service of fire prevention service of the Coaticook MRC.

Centre d'action bénévole de la
MRC de Coaticook

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK

23 rue Cutting, Coaticook,J1A 2G2
819-849-7011 poste 7
aines_srg@cabmrccoaticook.org

COATICOOK INTERMUNICIPAL BOARD OF SOLID WASTE MANAGEMENT

Summer schedule will re-start on 4th June and will continue until 24th September 2016.
Open Mondays to Fridays from
8:00 am to 4:30 pm
Saturdays from 8:00 am until 11:30 am.

Flea Market

For the Benefit of the St Wilfrid of Kingscroft Parish

Following your spring cleaning, garage sale or moving, we invite you to contact us so that we may pick up items that you no longer need or bring them to the municipal office at 741 Hunter Road in Way's Mills.

For information, contact:
Mrs. Marie-Claire Ashby
at 819-838-5031

PS: If you have large items such as furniture or other, please contact us and we will be happy to pick them up, and this we do throughout the year.

Giant Hogweed (Part 2)

How to get rid of giant hogweed on your property

Above all, protect yourself! Cover all parts of the body by wearing non-absorbent protective clothing that are impervious to the sap to avoid skin, hand and eye contact with the plant (long pants, long sleeves, rubber gloves with long sleeves, goggles or visor, closed shoes, etc.).
It is important to limit the spread of giant hogweed. To do this, avoid planting, sowing and transporting it. Wherever possible, the plant and its re-growth must be destroyed.

Elimination methods

For maximum effectiveness, start early control operations in the spring. It is important to follow up during the year and repeat the procedure if necessary. Interventions must continue until the complete elimination of plants.
If you are tackling a few young seedlings only, use a spade or shovel to remove the root completely (or most of it) to prevent re-growth. For mature or large size plants, it is preferable to cut the root with a sharp shovel, approximately 15 to 20 cm under the soil surface. Be careful not to scatter the seeds if they are already present on the plants.
It is also possible to mow or shear the plant. This does not kill the giant hogweed but weakens it considerably if the operation is repeated several times a year for several consecutive years. WARNING! Shredding the plant increases the risk of contact with the sap. Protect yourself completely and make sure no one is exposed to plant debris.
If it is impossible to eliminate the plants, cut the flower clusters (at the base of the stem) as early as possible in the season to prevent seed formation. This will at least limit the expansion of the plant.
Subsequently, cover the area around the plant with a geotextile to prevent the germination of seeds that may be present in the soil. The seeds of the giant hogweed can remain viable for several years.
To get rid of cut plants, dry them by placing them in plastic bags in the sun for at least a week. Do not compost the plant in whole or in part.
Finally, it is very important to wash the tools and clothes after being exposed to the plant. Wash hands and face as well.

In case of contact with the plant

Remove the sap as quickly as possible with an absorbent cloth, without rubbing.
Wash the affected area with soap and water, rinse thoroughly and dry. The person who washed the area should also wash their hands.
Wear clothing that will protect the affected area from light and UV rays for a minimum of 48 hours (or sunscreen SPF 30+ for 6 months for areas on the body that cannot be covered).
Wash clothes separately that have been in contact with the plant to prevent contamination.

At any time, contact INFO SANTÉ at 8-1-1 if you have skin irritations after coming in contact with this plant

When to consult a doctor?

It is imperative to consult a doctor when:

- A child is affected;
- Eyes are affected;
- The person has a fever;
- Significant lesions develop:
    - Red and swollen skin over an area more than a third of the affected limb
    - Blisters measuring 25 mm or more
    - Affecting several body parts
    - Pus (viscous yellowish fluid) in the wounds.

For more information, please visit the website: Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP).

Why recycle tires?

INFO

Accumulated tires represent a significant threat to the environment and human health. Fossil fuel, which is a component of the tire, is a formidable fuel making the spread of a fire devastating and difficult to contain. Moreover, tires visually pollute the environment by tarnishing the landscape.

Storage and land filling of tires are illegal in Quebec since 2000.
Since October 1,1999, the government of Quebec imposed an environmental tax fee of $ 3 when purchasing new tires for road vehicles or other. This law is used to finance collection and recycling activities of scrap tires from the Quebec program for integrated management of scrap tires 2015-2020. www.recyquebec.gouv.qc.ca

This contribution allows recovery of scrap tires after their use under the polluter pays principle, that is to say, the users and not the taxpayers pay the costs of recovery.

Where to bring your tires

You can leave your tires at a retailer, like your mechanic, dealer or other supplier of new tires. They will hand them over to the recycling centre, which collect periodically.
You can bring your old tires to SLM Recovery at 3705 Route 108 in Cookshire (bordering Lennoxville).

Car and van tire with and without rim	no charge
Truck tire with and without rim	no charge
Agricultural tire	$ 250 / t

REMINDER!

2nd INSTALLMENT OF MUNICIPAL TAXES JUNE 13, 2016
You can make your payment at the CIBC, BNC, BMO or Caisse Desjardins, by Internet, ATM, or at the counter.

Happy end of school year!

The end of the school year is already upon us. This is the culmination of many months of work, which demanded involvement and effort on the part of students and parents. A vacation is therefore well deserved by all.

HAPPY HOLIDAYS!

Regular Municipal Council Meetings Schedule 2016

Monday, July 04, 2016 at 7:30 PM
Monday, August 01, 2016 at 7:30 PM
Tuesday, September 06, 2016 at 7:30 PM
Monday, October 03, 2016 at 7:30 PM
Monday, November 07, 2016 at 7:30 PM
Monday, December 05, 2016 at 7:30 PM

Regular municipal Council Meetings take place at the Community Centre, 2081 chemin Way's Mills in Barnston West.

RENTAL

Need a Hall?

The Community Centre is available to all residents of Barnston West for family gatherings and non-commercial purposes. The rental fee for residents is $100 plus a deposit of $50, which will be reimbursed after inspection.

For more information please call 819-838-4334

A PERMIT IS REQUIRED TO CONSTRUCT, RENOVATE, MOVE

APPLICATION MUST BE ACCOMPANIED WITH THE FOLLOWING:

- Name and address of the owner / applicant
- Building address
- Plan of the building size and height
- Details of the interior and exterior finish, type of roof and foundation
- Persons carrying out the work
- The cost of work
- Implementation plan from the localisation certificate

STUDY OF APPLICATION

To avoid delays in the execution of your work, plan to file your application for a permit 30 days BEFORE the start.

For permit applications in the Way's Mills area, please allow 45 days before the start.

ANY PERSON WHO BEGAN WORK WITHOUT OBTAINING A PERMIT FROM THE MUNICIPALITY, IS IN VIOLATION OF THE RULES AND IS SUBJECT TO A FINE.

IMPORTANT: Before undertaking work, contact Mr. Yvan Vanasse, building and environmental inspector, on Thursday morning from 8:30 am to 12:00 noon, 819-838-4334.

JULY 2016 GARBAGE PICK UP

July 2016						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	R	7	8	9
10	11	12	13	C	15	16
17	18	19	R	D/ PA	22	23
24/31	25	26	27	C	29	30

IMPORTANT: Put your containers out the night before or before 6:00 am on the pick up day.

THE FRONTIER RECYCLING RESSOURCERIE

For Pick Up phone: 819-804-1018 from Monday to Friday 8:00 am to 4:00 pm
info@ressourceriedesfrontieres.com

Please do not leave your large trash items to be picked up close to the edge of the road.

Family Policy

Children Grant
$100 for first child
$200 for second child
$300 for third and subsequent children

Cotton diapers
One reimbursement for 50% of the cost of purchase of cotton diapers up to a maximum of $200.

A $10 permit is required for garage sales

Contact us at the municipal office during opening hours at 819-838-4334.

Meeting held June 6, 2016

Present: **Mayor Johnny Piszar and Counsellors: Virginie Ashby, Julie Grenier, Ziv Przytyk and Ginette Breault, Normand Vigneau and Cynthia Ferland**
Resource person present: General Manager Sonia Tremblay

Donations

The Council awarded financial assistance to the following organizations :

- $ 250 to Les Comptonales
- $ 250 to Tomifobia Nature Trail
- $ 1,000 to La Maison Aube Lumière

At the regular meeting of Council, elected officials took resolution:

- To award the contract for mowing roadsides to Mr. Ghilain Hébert for $2,600.

Call for tenders

- **Tender for maintenance and snow removal of winter roads**

  Council has mandated the Executive Director to proceed with tenders for the maintenance and snow removal of winter roads for Circuits 1 and 2 for 2016-2017, 2017-2018, and 2018-2019 seasons.

Summer vacations

Please note that the municipal office will be open all summer at regular hours.

Thank you and have a good summer!

Caution

The summaries of regulations and Council meetings are for information purposes only. They have been edited for clarity and ease of administering. The Municipality is neither legally bound by them nor responsible for the accuracy of the writing. Of course, you can always consult the regulations and minutes of meetings in their original form at the municipal office.

A REGULATION TO BE AWARE OF...ABOUT YOUR DOGS

Regulation #163 concerning animals

Please be aware that the municipality has received many complaints about DOGS annoying residents on a walk or wandering onto neighbours' property.
The Municipal Regulation states that YOUR DOGS must stay on YOUR property at all times. They must also BE IDENTIFIED with a municipal license.
If YOUR dog doesn't have a tag or if he has lost it, please call at the municipal office during opening hours to get a tag. A new tag costs $10.00 a year.

MUNICIPAL OFFICE

MUNICIPAL COUNCIL

JOHN PISZAR, *MAYOR* 819-452-1073

GINETTE BREAULT, *councillor 1* 819-876-2651

ZIV PRZYTYK, *councillor 2* 819-580-4118

VIRGINIE ASHBY. *councillor 3* 819-838-1274

NORMAN VIGNEAU, *councillor 4* 819-876-2210

JULIE GRENIER, *councillor 5* 819-838-1625

CYNTHIA FERLAND, *councillor 6* 819-212-6747

Municipal Council meetings take place on the first Monday of the month at 7:30 pm at 2081 ch. Way's Mills in the Community Center

Sonia Tremblay, General Manager & Secretary Treasurer
Sylvie Dolbec, Assistant Secretary Treasurer
Claude Lachapelle, Municipal Inspector
Yvan Vanasse, Building and Environmental Inspector

Municipal Office
741 chemin Hunter,
Ayer's Cliff, Québec J0B 1C0
Tél: 819-838-4334 **Téléc.:** 819-838-1717
Email: barnston.ouest@xittel.ca

Opening Hours
Monday to Thursday from 8:30 am to noon and 1:00 pm to 4:30 pm. Friday closed

If you have any suggestions, comments, photos or an article that you would like to share, call us at 819-838-4334 or e-mail: barnston.ouest@xittel.ca

Deadline is the last Monday of the month.

Composition and layout: Sylvie Dolbec,
Translation: Rose Mary Schumacher

IMPORTANT INFORMATION

IN CASE OF EMERGENCY - AMBULANCE, FIRE, POLICE PHONE NUMBER 9-1-1

MAKE SURE YOU SPECIFY THAT YOU ARE CALLING FROM THE

MUNICIPALITY OF BARNSTON WEST

USEFUL NUMBERS

FIRE	**911**
EMERGENCY	**911**
AMBULANCE DE COATICOOK	**911**
CLSC	819-849-4876
CHUS	819-346-1110
PARISH	819-849-3725
SÛRETÉ DU QUÉBEC *information	819-849-4813
SÛRETÉ DU QUÉBEC *urgence	310-4141
BUREAU MUNICIPAL	819-838-4334
INSPECTEUR MUNICIPAL	819-578-6171
CENTRE COMMUNAUTAIRE	819-838-5650
SITE D'ENFOUISSEMENT	819-849-9479
INFO EXCAVATION	1-800-663-9228
INFO CRIME	1-800-711-1800
INFO SANTÉ	**811**

Hydro Québec

PANNES ET URGENCES
1-800-790-2424

FIRE PERMITS ARE FREE

You need only to contact the Municipal Inspector, Claude Lachapelle, from **Monday to Friday** at (819) 578-6171. He will give you a Fire Permit under the authority of the Fire Departments responsible for our territory.

OBTAINING A PERMIT IS MANDATORY !!

A Permit to install a Septic System is obligatory and the Inspector is required to make an on-site visit to verify the work

Please contact Mr. Yvan Vanasse
Inspector of Buildings and the Environment
Thursdays from 8:30 am to Noon

www.barnston-ouest.ca

LE JOYAU

June 2016 Edition

In this issue:

Municipal Council	3
Municipal Info	4
Info	5
Giant Hogweed	6
Fire Prevention	7
Civil Security	8
9-1-1	9

La Fête nationale du Québec

National Day 2016 in Barnston-Ouest

Friday, June 24 from 12:00 noon to 4:00 pm

This gathering is intended as a neighbourhood celebration in honour of Quebec

Schedule :

12:00 noon Opening, welcome from the Mayor followed by a community lunch—participants bring their own food.
Sale of hot dogs and sodas on site

1:00 pm Entertainment with different outdoor games for the whole family
Karaoke with Québécois music - Québec topic pure ART!

2:00 pm Visit from fire fighters from the Massawippi fire department

4:00 pm Closing, final word from the Mayor

Throughout the day

Background music with québécois songs
Inflatable games for children
Sale of hot dogs and sodas on site
Surprises for the children